



Yves Commissionat

Professeur au Collège de médecine
des Hôpitaux de Paris

Ancien Président de l'Académie
nationale de chirurgie dentaire

L'Académie nationale de chirurgie dentaire

L'existence d'une Académie de médecine et d'une Académie de pharmacie a incité quelques chirurgien-dentistes à créer une compagnie analogue.

Ces praticiens, au nombre de quatre, André Besombes, Alexandre Renard-Dannin, Robert Ibos et Roger Rialland, formèrent le premier bureau de l'Académie, dénommée Académie dentaire, officialisée par le J.O. du 20 juillet 1956. Les statuts de 1956 furent modifiés au J.O. du 29 juillet 1964. Le qualificatif de « Nationale » fut consacré par le J.O. du 17 avril 1975 et l'Académie prit le titre d'« Académie nationale de chirurgie dentaire ».

Ses buts sont les suivants : « l'étude et les progrès des sciences, de l'art et des techniques dentaires et de tout ce qui peut concourir à cet objet. Elle informe les pouvoirs publics et l'opinion sur ces différents problèmes ».

Les membres de l'Académie sont classés en différentes catégories.

Les impétrants élus sont dénommés membres associés nationaux au nombre de 90.

Après quelques années ils peuvent devenir membres titulaires également au nombre de 90.

Il existe en outre des membres d'honneur et des membres libres. Enfin des confrères étrangers se sentent souvent honorés de faire partie de cette compagnie sous le nom de membre associé étranger.

L'Académie se réunit régulièrement en séances de travail au cours desquelles sont abordés tous les aspects de la vie professionnelle.

À titre d'exemples citons quelques titres de conférences :

- Mieux prescrire chez le sujet âgé.
- Esthétique, éthique et greffe du visage.
- Mécanismes moléculaires de la sensibilité dentinaire.
- Physiologie et physiopathologie des douleurs oro-faciales.

En dehors de ces séances, deux séances solennelles ont lieu chaque année dans le cadre prestigieux de la Sorbonne.

Sur certains sujets particuliers l'Académie peut émettre des avis et des rapports. Un rapport récent a par exemple été consacré au sujet suivant : « Complications infectieuses des prothèses articulaires et infection bucco-dentaire ».

À la suite de ce rapport, a été proposé un protocole de communication avec les chirurgiens orthopédistes.

L'Académie est parfois obligée d'intervenir dans des problèmes

sociétaux, tels que les « bars à sourire » ou le rapport de la Cour des comptes sur les soins dentaires.

L'Académie a créé en son sein un certain nombre de commissions, chacune chargée de missions particulières.

Nous citons, entre autres, la Commission des candidatures, celle de l'enseignement hospitalo-universitaire et celle de la santé publique.

Les activités de l'Académie sont publiées dans le « Bulletin de l'Académie nationale de chirurgie dentaire ».

L'Académie décerne chaque année plusieurs prix pour des travaux de recherche et pour des thèses. Les titulaires des prix se voient attribuer le titre de « Lauréat de l'Académie nationale de chirurgie dentaire ».

L'Académie est membre du groupe de concertation entre Académies des sciences de la vie et de la santé. Ce groupe comprend notamment l'Académie de pharmacie, l'Académie vétérinaire de France et l'Académie d'agriculture.

Il faut mentionner les rapports que la Compagnie entretient avec le Conseil national de l'Ordre, les syndicats professionnels, les pouvoirs publics et notamment les ministères de la Santé publique et de l'Enseignement.

Elle participe également aux travaux du Comité National Odontologique d'Éthique.

Enfin, il nous faut citer également les relations que l'Académie entretient au titre de la francophonie. Les contacts que nous entretenons avec nos collègues francophones sont nombreux. Nous citerons à titre d'exemple un déplacement récent à Iasi (Roumanie) organisé par la doyenne de la faculté de médecine dentaire.

Toutes ces activités sont animées par les instances dirigeantes de l'Académie qui comprennent un bureau, composé en 2014 d'un président, Philippe Pirnay, d'un vice-président, Michel Pompignoli, d'un secrétaire perpétuel, Michel Jourde, ainsi que d'un trésorier, Georges Dorignac, et de leurs adjoints. Le bureau est assisté par un Conseil d'administration regroupant les anciens présidents et des personnalités compétentes sur certains sujets.

Une assemblée générale composée de tous les membres se réunit une fois par an.

Les activités de l'Académie sont donc multiples et la profession doit se reconnaître en elle.